

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 377

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 20

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'avortement reste un choix difficile pour la plupart des femmes. Pourquoi vouloir créer un nouveau type d'avortement appelé « interruption volontaire partielle d'une grossesse multiple » ?